

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 4

Résolutions adoptées à la 527^e séance tenue le
24 septembre 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 5 novembre 2007

CU-527-7 PAVILLON 1420 MONT-ROYAL

Le Conseil de l'Université entérine la décision prise par le Comité exécutif lors de sa 999^e séance tenue le 12 décembre 2006 (délibération E-999-7.1) quant à la disposition de l'actif du Pavillon 1420 Mont-Royal.

CU-527-8.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RETRAITE RELATIVE À L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Conseil de l'Université modifie le *Règlement du Régime de retraite de l'Université de Montréal* selon les recommandations du Comité spécial d'experts et pour corriger la numérotation d'un article en référence selon les dispositions proposées dans les projets d'amendement I, II, III et IV qui sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient récités au long dans la présente résolution, selon le document A-2/527^e/994 déposé aux archives.

CU-527-9 MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR UN EMPRUNT À LONG TERME

Sur motion dûment formulée, il est résolu :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de 85 000 000 \$ soit contracté par la corporation sous réserve des autorisations requises de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport selon l'un des deux (2) modes suivants :
 - A) en accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la corporation et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) de placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations ;
 - b) de négocier les modalités de l'emprunt ;
 - c) de désigner une société de fiducie, pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur ;
 - d) de négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 4

Résolutions adoptées à la 527^e séance tenue le
24 septembre 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 5 novembre 2007

B) en contractant cet emprunt auprès de Financement Québec ;

2. QU'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'accorder, au nom du gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt ;
3. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la corporation garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des porteurs d'obligations ;
4. QUE, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement Québec, la corporation garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement Québec et portant sur la subvention précitée ;
5. QUE n'importe lequel des officiers de la corporation, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la corporation, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
6. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

CU-527-10 MANDAT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil de l'Université approuve le mandat du Comité des ressources humaines, selon le document A-2/527^e/6 déposé aux archives.

CU-527-11.1 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil de l'Université nomme M. André Ferron, vice-doyen à la Faculté de médecine, membre du Comité exécutif pour un mandat de quatre ans, à compter du 24 septembre 2007, mais ne dépassant pas la durée de son mandat au Conseil.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 4

Résolutions adoptées à la 527^e séance tenue le
24 septembre 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 5 novembre 2007

CU-527-11.2 NOMINATION DE MEMBRES À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le Conseil de l'Université nomme Mme Chantal Gamache, chargée de cours, et M. André Ferron, vice-doyen à la Faculté de médecine, membres de l'Assemblée universitaire pour un mandat de quatre ans, à compter du 24 septembre 2007, mais ne dépassant pas la durée de leur nomination au Conseil.

CU-527-11.3 NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DES PROMOTIONS

Le Comité de l'Université nomme les personnes suivantes membres du Comité des promotions pour l'année universitaire 2007-2008 :

Membre et président

M. Marc Gold

Membres nommés parmi les professeurs titulaires de l'Université

Mme Ysolde Gendreau, professeure à la Faculté de droit

Mme Tania Saba, professeure à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences

M. Rémy Sauvé, professeur au Département de physiologie de la Faculté de médecine

M. André Gougoux, professeur au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine.

CU-527-11.4 NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE À LA FACULTÉ DE MUSIQUE

Le Conseil de l'Université ratifie la décision du Comité exécutif (délibération E-1008-15.3) de nommer Mme Christiane Laflamme vice-doyenne à la Faculté de musique à compter du 1^{er} août 2007 et pour un mandat conforme aux prescriptions des Statuts.

CU-527-11.5 NOMINATION DE DIRECTEURS DE DÉPARTEMENT

Le Conseil de l'Université nomme les personnes dont les noms suivent, conformément aux conditions décrites dans le document A-2/527^e/3 déposé aux archives :

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 4

Résolutions adoptées à la 527^e séance tenue le
24 septembre 2007

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 5 novembre 2007

FACULTÉ DE MÉDECINE

Département de médecine

ROY, M. Denis, directeur à compter du 1^{er} juin 2007 et pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2011.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Département des sciences biologiques

PINEL-ALLOUL, Mme Bernadette, directrice à compter du 1^{er} septembre 2007 pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 31 mai 2011.

CU-527-11.6 COMITÉ DES PROMOTIONS : NOMINATION DE PROFESSEURS

Le Conseil de l'Université attribue la permanence et nomme avec permanence les personnes dont les noms paraissent au document A-2/527^e/7 déposé aux archives.

La secrétaire générale,
Francine Verrier